



Arrêté fixant le tableau annuel d'avancement 2024 au grade d'Animateur Principal de 1^{ère} Classe

Le Maire de la Commune de Saint-Geniès Bellevue

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

ARRÊTE

Article 1

Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2024

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
HERVAUX Caroline	Animateur principal de 2 ^{ème} classe / /

Article 2

Madame le Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Geniès Bellevue, le 30/08/2024

Le Maire,
Sophie LAY



Madame la Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>